



RECU EN PREFECTURE
Le 19 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
025-21250395-20191212-000591110-06

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 18), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 39), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 55), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 49), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, M. Guerric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme Myriam EL YASSA à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN, Mme Karima ROCHDI à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 17 - Soutien à l'association "Sourires et Rêves de Gazelles" dans le cadre du Rallye Aïcha des Gazelles

Délibération n° 2019/005911

Soutien à l'association « Sourires et Rêves de Gazelles » dans le cadre du Rallye Aïcha des Gazelles

Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	22/11/2019	Favorable unanime (1 abstention)

1 - Contexte

Le Rallye Aïcha des Gazelles du Maroc est le seul rallye hors-piste féminin au monde. Il rassemble chaque année des femmes de tout âge et de nationalités différentes dans le désert Marocain. La prochaine édition se déroulera durant 9 jours, du 17 au 25 mars 2020, sur un parcours de 1 500 km dans le désert.

Le Rallye Aïcha des Gazelles est une course d'orientation dans laquelle la vitesse n'est pas prise en compte. Les participantes doivent effectuer un parcours en pointant des contrôles de passage mis en place en un minimum de kilomètres et non en un minimum de temps. Les équipes sont libres de choisir leurs parcours. L'orientation des participantes s'effectue avec une carte et une boussole, sans GPS ni système de téléphonie.

L'événement entend prendre en compte les dimensions sociales et environnementales dans le contexte du pays d'accueil de l'événement.

Le Rallye Aïcha des Gazelles s'inscrit dans une démarche environnementale et citoyenne en ayant obtenu la certification norme ISO 14001 en 2010. Cette certification apporte des garanties en matière de maîtrise des impacts environnementaux. Dans ce cadre, sont notamment pris en compte l'éco-conduite, la gestion du carburant, une compensation des émissions de CO2, l'économie de l'eau et des denrées alimentaires ainsi que le traitement des déchets. De plus, est menée une action visant à sensibiliser la population locale aux dégâts causés par les sacs en plastique au Maroc et le remplacement systématique par des sacs réutilisables en coton. Grâce aux bouteilles en plastique récupérées sur le Rallye, l'association construit des maisons dotées d'une isolation thermique.

En ce qui concerne l'aspect social, l'association « Cœur de Gazelles », organisatrice de l'événement, cherche à mettre en œuvre des projets solidaires qui répondent aux besoins des populations locales. Elle œuvre pour le développement de la scolarisation, avec la construction d'une école, la réinsertion professionnelle des femmes, la mise en place de cours d'alphabétisation et l'ouverture d'un restaurant d'application permettant à des femmes isolées d'apprendre un métier pour générer un revenu. Elle travaille également à l'accès à l'eau des populations du pays en soutenant la construction de puits à proximité des lieux de vie des nomades.

L'association s'appuie sur la logistique du Rallye Aïcha des Gazelles pour mettre en place une caravane médicale itinérante évoluant de village en village en parallèle de la course. Elle permet que des consultations médicales soient dispensées aux populations qui n'ont pas accès aux soins par une équipe de médecins et personnels de santé spécialisés dans les domaines de la médecine générale, de la pédiatrie, de la gynécologie, l'ophtalmologie, la dermatologie, le dentaire et la pharmacie.

2 - Evénements

Anne GAY MIGNEROT, résidente dans le Grand Besançon, et sa co-équipière Karine MARY ODELOT, participeront au Rallye Aïcha des Gazelles en mars 2020. Elles demandent dans ce cadre un soutien institutionnel à leur association « Sourires et Rêves de Gazelles ».

Leur projet s'inscrit notamment dans la volonté de promouvoir l'égalité hommes-femmes et de faire évoluer les représentations. Elles entendent fédérer des partenaires autour de celui-ci.

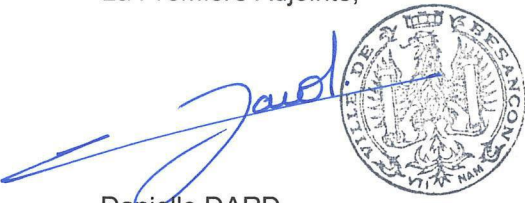
3 - Soutien financier

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir ce projet par l'attribution d'une subvention de 600 €.

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur la ligne 65.020/6574.007029 CS 10068 et sera versée à l'association « Sourires et Rêves de Gazelles ».

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 600 € à l'association « Sourires et Rêves de Gazelles » pour sa participation au Rallye Aïcha des Gazelles.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 10

Ne prennent pas part au vote : 0